

AVIS AU PUBLIC

Gestion des déchets

Règlement communal et règlement-taxe.

Il est porté à la connaissance du public que par ses délibérations du 27 septembre 2024 le conseil communal a modifié le

*règlement communal relatif à la gestion des déchets

*règlement-taxe relatif à la gestion des déchets.

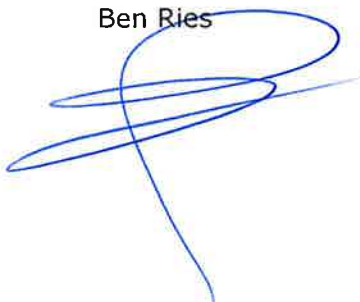
La délibération relative au règlement communal a fait l'objet d'une transmission obligatoire à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 9 octobre 2024, conformément à l'article 105 (1) 1° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

La délibération relative au règlement-taxe a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 8 janvier 2025, réf. FC05-2024-A383.

Le texte intégral des délibérations est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



le secrétaire
Danièle Waterkeyn

